

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du vingt cinq Mars deux mil vingt cinq

L' an deux mil vingt cinq et le vingt cinq Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Monsieur CHOFFY Patrick, Maire.

Présents : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mmes : DARGERE Evelyne, LEBLOND Valérie, MM : BERTHELOT Denis, MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent, SIMON Serge.

Absents : Mme LAVANNE Faosat, MM : BLOT Bernard, MANISSA-VIVIDILA Guy-Omer.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 7

Date de la convocation : 17/03/2025

Date d'affichage : 17/03/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture
le : 26/03/2025

et publication ou notification
du : 26/03/2025

A été nommé(e) secrétaire : M. MARTIN Englebert

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Début de séance : 18h - fin de séance : 19:05

SOMMAIRE

- Subventions aux associations
- Vote des taux de fiscalité directe
- Approbation du Compte Financier Unique 2024 - budget Commune
- Affectation résultat 2024 - budget Commune.
- Vote du Budget Primitif 2025 - budget Commune
- Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Budget Panneaux Photovoltaïques
- Affectation résultat 2024 - budget Panneaux photovoltaïques.
- Vote du Budget Primitif 2025 - budget Panneaux Photovoltaïques
- Approbation du Compte Financier Unique 2024 - budget Lotissement des 4 vents
- Affectation résultat 2024 - budget Lotissement des 4 vents.
- Vote du Budget Primitif 2025 - Lotissement des 4 vents
- Approbation des tarifs de vente des lots TTC - Lotissement des 4 vents
- Approbation du reversement de la redevance assainissement 2023 à la CCPNL
- Exonération de taxes foncières sur les propriétés Bâties en faveur des immeubles situées en zone France Ruralités Revitalisation rattachés à un établissement remplissant les conditions requises
- Choix d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage pour les travaux de commerce de proximité
- Validation du devis de l'Assistant à Maitrise d'oeuvre pour l'aménagement d'un parking derriere l'ancienne école

réf : 2025 007 : Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer une subvention aux associations suivantes pour l'année 2025 :
 1. Association familiale de Boisseaux : 400 €
 2. Aselco : 100 €
 3. Afrique Sud Loire : 100 €
 4. Humanité du Monde : 100 €
 5. Vélo club Tourysien : 100 €
 6. Association des secrétaires de mairie : 100 €
- D'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2025 de la Commune.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025 008 : Vote des taux de fiscalité directe

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de fixer les taux comme suit:

TFB : 37 %, TFNB : 33,86 % et TH : 8,13 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
 - Taxe Foncier Bâti : 37 %
 - Taxe Foncier Non Bâti: 33,86 %
 - Taxe Habitation : 8,13 %

- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025 009 : Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Budget Commune

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Serge SIMON,

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	610 181,03€	313 674 €	923 855,03€
	Recettes réalisées	200 403,80€	414 294,40€	614 698,20 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	3 300 620,43€	486 424,07€	3 787 044,50€
	Dépenses réalisées	1 437 780,43€	331 059,31€	1 768 839,74€
	Restes à réaliser	1 084 080,45 €	0 €	1 084 080,45€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-1 237 376,63 €	83 235, 09 €	- 1 154 141,54 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	2 945 439,40€	172 750,07 €	3 118 189,47 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	1 712 446,80 €	252 021,96 €	1 964 468,76 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 1 084 080,45€	0 €	- 1 084 080,45€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	628 366,26 €	252 021,96 €	880 388,22€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, approuve le CFU 2024 de la commune de Boisseaux et donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025 010 : Affectation résultat 2024 - budget Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024, suivant le tableau ci-joint.

Résultats de l'année 2024 :
- en fonctionnement : 83 235,09 €
- en investissement : - 1 237 376,63 €

Le résultat cumulé est de :
en fonctionnement : 252 021, 96 €
en investissement : 1 712 446,80 €

Solde des RAR en dépenses d'investissement : - 1 084 080,54 €

Les résultats à affecter sont :

- en fonctionnement : report au compte 002 : 252 021,96 €
- en investissement : report au compte 001 : 628 366,26 €

Ces crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025 011 : Vote du Budget Primitif 2025- Budget Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vote le budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement à 664 771,96 €.

Section d'investissement à 2 337 032,80 €.

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminés à l'occasion du budget, et autorise Monsieur le Maire, à signer tout document s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025 012 : Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Budget Panneaux Photovoltaïques

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Serge SIMON ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	52 100 €	3 400 €	€
	Recettes réalisées	52 100 €	1 510,06 €	53 610,06 €
	Restes à réaliser	€	€	€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	52 100 €	3 400 €	€
	Dépenses réalisées	43 344,68 €	330 €	43 674,68 €
	Restes à réaliser	€	€	€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	8 755,32 €	1 180,06 €	9 935,38 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	€	€	€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	8 755,32 €	1 180,06€	9 935,38 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	€	€	€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	8 755,32 €	1 180,06 €	9 935,38 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, approuve le CFU 2024 de la commune de Boisseaux et donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025_013 : Affectation résultat 2024- Budget Panneaux photovoltaïques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024, suivant le tableau ci-joint :

Résultat de l'exercice 2024 :

- en Fonctionnement : 1 180,06 €
- en Investissement : 8 755,32 €

Les résultats à affecter sont :

- en fonctionnement : report au 002 : 1 180,06 €
- en investissement : report au 001 : 8 755,32 €

Ces crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025 014 : Vote du Budget Primitif 2025 - Budget Panneaux Photovoltaïques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2025 des Panneaux Photovoltaïques qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement à 4 180,06 €.

Section d'investissement à 8 755,32 €.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025 015 : Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Budget Lotissement des 4 vents

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Serge SIMON ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	€	€	€
	Recettes réalisées	0 €	399 857,86€	399 857,86 €
	Restes à réaliser	€	€	€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	€	€	€
	Dépenses réalisées	399 857,42 €	399 857,71 €	799 715,13€
	Restes à réaliser	€	€	€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 399 857,42 €	0,15 €	399 857,27 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 197 337,35 €	1 093,75 €	- 196 243,60€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 597 194,77 €	1093,90 €	- 596 100,87€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	€	€	€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-597 194,77 €	1093,90 €	- 596 100,87 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, approuve le CFU 2024 de la commune de Boisseaux, budget Lotissement des 4 vents; et donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025 016 : Affectation résultat 2024 budget Lotissement des 4 vents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 du budget Lotissement des 4 vents, suivant le tableau ci-joint.

Résultats de l'année 2024 :

- en fonctionnement : 0,15 €
- en investissement : -399 857,42 €

Le résultat cumulé est de :

- en fonctionnement : 1 093,90 €
- en investissement : - 597 194,77 €

Les résultats à affecter sont :

- en fonctionnement, report au 002 : 1 093,90 €
- en investissement, report au 001 : - 597 194,77 €

Ces crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025 017 : Vote du Budget Primitif 2025 - Lotissement des 4 vents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2025 du Lotissement des 4 vents qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement à 599 288,67 €.
- Section d'investissement à 1 055 389,54 €.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025 018 : Approbation des tarifs de vente des lots TTC - Lotissement des 4 vents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix de vente TTC des lots selon le tableau suivant :

	Superficie lot en m²	Prix de vente TTC
Lot 1	545	61 881,52 €
Lot 2	571	62 247,59 €
Lot 3	570	63 417,43 €
Lot 4	622	68 914,60 €
Lot 5	611	66 185,81 €
Lot 6	648	73 251,47 €
Lot 7	540	60 120,56 €
Lot 8	455	53 154,52 €
Lot 9	604	67 585,91 €
Lot 10	553	61 019,43 €
Lot 11	605	67 353,88 €
Lot 12	605	67 036,19 €
Lot 13	605	67 361,66 €
Lot 14	605	67 361,66 €
Ilot 1	2437	147 075,60 €

Le Conseil Municipal autorise, Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints à signer tous actes nécessaires à la vente des lots.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025 019 : Approbation du reversement de la redevance assainissement 2023 à la CCPNL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le remboursement à la CCPNL de la redevance assainissement pour la modernisation des réseaux de collecte d'un montant de 2 719,68 € et charge Monsieur le Maire de l'inscrire au BP 2025.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025 020 : Exonération de taxes foncières sur les propriétés Bâties en faveur des immeubles situées en zone France Ruralités Revitalisation rattachés à un établissement remplissant les conditions requises

Le Maire de la Commune de Boisseaux expose les dispositions de l'article 1383 K du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles situés dans les zones France Ruralités Revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans la Zone France Ruralités Revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article G du code général des impôts et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025 021 : Choix d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage pour les travaux de commerce de proximité

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les trois propositions chiffrées d'Assistant à Maitrise d'Ouvrage pour les travaux du commerce de proximité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le choix de l'entreprise Oxylium pour un montant de 15 250€ HT soit 18 300 € TTC et charge Monsieur le Maire à signer le devis.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025 022 : Validation du devis de l'Assistant à Maitrise d'oeuvre pour l'aménagement d'un parking derriere l'ancienne école

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de Terr & Am pour l'aménagement d'un parking pour un montant estimé à 9,6 % du montant des travaux soit : $77\,700 \times 9,6\% = 7\,459,20$ € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide le devis de Terr & Am pour un montant estimé à 9,6 % du montant des travaux soit : $77\,700 \times 9,6\% = 7\,459,20$ € HT soit 8 951,04 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

Affaires diverses :

- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que suite au retard des travaux de Nernet Brousseau de ne pas appliquer les pénalités de retard mais de demander à l'entreprise l'installation d'un extracteur complémentaire pour les sanitaires de la salle polyvalente. Le Conseil Municipal valide la proposition.

En mairie, le 26/03/2025

Le Maire
Patrick CHOFFY

Secrétaire de séance
M. MARTIN Englebert



A handwritten signature in black ink, corresponding to the name M. MARTIN Englebert mentioned in the text above.